

# Contrôle technique et renforcement des mesures de pollution : l'expérimentation est prolongée

Un décret paru le 26 février 2017 prolonge jusqu'au 30 avril 2017 la période des mesures faites à titre expérimental dans le cadre du renforcement du contrôle de la pollution lors du contrôle technique des véhicules légers.

---

Cette expérimentation a commencé le 1er septembre 2016 et devait initialement s'achever le 1er mars 2017.

La prolongation de l'expérimentation permettra de disposer de suffisamment de données pour fixer les valeurs de référence à prendre en compte d'ici le 1er janvier 2019, date à laquelle le contrôle des émissions de polluants atmosphériques et des particules fines des véhicules particuliers et utilitaires légers sera renforcé lors du contrôle technique.

[Tout savoir sur cette mesure instaurée par loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17/08/2015](#)